



AVIS PUBLIC

ROLE TRIENNAL 1^{re} ANNÉE

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Namur pour les années 2022, 2023 et 2024.

AVIS AU PUBLIC est, par les présentes donné,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Namur pour les années 2022, 2023 et 2024 a été déposé au bureau du soussigné au 996, rue du Centenaire, Namur le 20 octobre 2021;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'Hôtel de ville, lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avec le 1^{er} mai 2022;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 030-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 030-97 sont disponibles à la MRC de Papineau au 226, rue Viger à Papineauville;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Papineau à l'attention du Secrétaire de la MRC de Papineau;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Namur ce 25^{ème} jour d'octobre 2021

Marie-Pier Lalonde Girard, d.m.a
Directrice générale et secrétaire-trésorière